



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
VENDREDI 4 OCTOBRE 2024**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président)
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, MAUPILE, THE.

Messieurs CAVOLI, PUJOL, SCAPPAZZONI, MARTINERIE, SEGURA, MONS, TREUIL, DELEPAUX

Pouvoirs :

Monsieur Emmanuel DAVID

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mesdames BORDEDEBAT, CAUSSARIEU, FOULON, LAFONTAINE, DUBROCA
Messieurs BONNIN, DAVID

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2024100422 : COMMISSIONS DE BILLETTERIES DE L'OFFICE DE TOURISME

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION du 22/03/2021 n°2021032213

L'Office de Tourisme est régulièrement sollicité pour effectuer la vente de la billetterie de spectacles organisés par des prestataires extérieurs.

Afin de participer aux frais de gestion d'un tel service, il convient de définir les montants de commissions à appliquer soit :

- Prix de vente inférieur à 15 € HT : 1 € de commission par billet vendu
- Prix de vente entre 16 et 25 HT € : 1.50 € de commission par billet vendu
- Prix de vente supérieur à 25 HT € : 2 € de commission par billet vendu

Cette délibération prendra effet à partir du 04 octobre 2024 pour toutes les nouvelles conventions signées après cette date

Cette délibération n'appelant aucune observation, M LUMMEAUX, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **APPROUVER le montant des commissions des billetteries pour le compte de prestataires extérieurs**
- **AUTORISER la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°22 concernant les commissions de billetteries de l'office de tourisme.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le vendredi 4 octobre 2024
Bernard LUMMEAUX
1er Vice-Président de la Régie Arcachon
Expansion

